



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

e-mail : mairie.floing@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AOUT 2014 (Convocation du 18 août 2014)

Effectif légal du Conseil
Municipal : 19
Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de conseillers
qui assistent à la séance : 13

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt six août à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme MEURIE Dominique, Maire.

Présents : Mmes Dominique MEURIE, Monique THEYS, Martine LESSERTISSEUR, Corinne CHARLES, Mrs Jean-Michel MARTEAUX, Eddy NEMERY, Mmes Nathalie LECOCQ, Chantal MENEGATTI, Mrs Didier LEPLANG, Romuald LECLER, Mme Evelyne MASSIN, Mr Frédéric LE GUINIO, Mme HANNIER Caroline

Absents excusés : Mr Alain KOSTUS, Jean Pierre LAJEUNESSE, Mme Marie-Françoise HELOIN, Mrs Cédric SEVIN, Régis COLLINET, François NAUDIN.

Procurations : Mr A. KOSTUS a donné procuration à Mme M. LESSERTISSEUR

Mr JP. LAJEUNESSE a donné procuration à Mme D. MEURIE

Mme MF. HELOIN. a donné procuration à Mme N. LECOCQ

Mr C. SEVIN a donné procuration à Mr E. NEMERY

Mr R. COLLINET a donné procuration à Mme E. MASSIN.

Secrétaire de Séance : Mme Monique THEYS a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté.

Délibération N° 2014/0061 : Création d'un contrat à durée déterminée d'adjoint d'animation périscolaire

- Service périscolaire, cantine

Pour faire face à un besoin occasionnel, il est nécessaire de :

- créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires), occasionnel à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 19 octobre 2014,
- recruter un agent non titulaire sur ce poste

Madame le Maire invite le conseil à en délibérer,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour,

- Décide la création d'un contrat à durée déterminée à temps non complet pour un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2014 au 19 octobre 2014, renouvelable

- Décide de recruter un agent non titulaire pour ce poste

- détermine ainsi les clauses du contrat :
 - la durée hebdomadaire du contrat est fixée à 20h00
- L'agent recruté recevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice majoré 317
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat.

Délibération N° 2014/0062 – Création d'en emploi D'ASVP

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure dans l'attente d'informations du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Ardennes.

Délibération N° 2014/0063 - Rétrocession de terrain rue du Stade

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire sur l'alignement des terrains de la rue du stade et afin de régulariser l'alignement de deux terrains appartenant à Mr et Mme REMY André et Mr et Mme THEATRE Gérard,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour,

- . Décide la régularisation de l'alignement de 2 terrains appartenant à Mr et Mme REMY André et Mr et Mme THEATRE Gérard,
- . Charge le Cabinet DELALOI, géomètres experts à Charleville Mézières d'établir le procès-verbal de délimitation, document établi pour le changement de limite de propriétés nécessaires à l'établissement de l'acte administratif.
- . Donne pouvoir à Madame le Maire pour l'établissement de l'acte administratif et donne à Madame le Maire tous pouvoirs pour les signatures des actes et régler tous frais liés à cette rétrocession

Délibération N° 2014/0064 - Demande d'exonération droit place friterie

Après avoir pris connaissance du courrier des propriétaires de la friterie située allée de la Division Margueritte réclamant une suspension de paiement pendant la durée de l'absence de la friterie du 15 mars 2014 au 24 avril 2014),

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour,

- . Décide de ne pas accorder de dégrèvement et réclame l'attestation d'assurance pour la friterie.

Affaires diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- . du courrier de Mr SAVARY Frédéric et Melle DEPPE Elodie concernant la délibération prise suite à sa demande d'exonération de taxe foncière.

Le Maire,
Dominique MEURIE.

